



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

LE PRÉSIDENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) s'est réunie en session ordinaire le 2 octobre 2023 à Douala sous la Présidence de Madame Jacqueline ADIABA NKEMBE, son Président.

Au cours de ces travaux, le Collège a pris acte de l'évolution satisfaisante de la mise en œuvre des résolutions et décisions prises lors des précédentes sessions.

Le Collège a examiné les demandes d'agrément d'intermédiaires de marché et a décidé de délivrer les agréments en qualité de Société de Bourse, de Société de Gestion de Portefeuille, de Conseiller en Investissement Financier et de Commissaire aux comptes aux différents requérants. Il s'agit de Building Emerging Markets Securities SA, Contacter Capital SA, Société Générale Capital Asset Management CEMAC, KARMA Alliance SARL et la société d'expertise Moore Stephens C.A.

Pour les dirigeants de ces structures agréées, les agréments ont été respectivement délivrés à Madame Barbara Carine ESSEME épouse DONGHO, Monsieur Paul ONONO ABOMO, Monsieur MBASSA BWINDI SAMUEL ROGER et Madame Ernestine Chrys Eve NYETAM NYETAM.

Examinant ensuite les demandes d'agrément des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, le Collège de la COSUMAF a décidé d'octroyer l'agrément au Fonds Commun de Placement dénommé « SOGEFIRST » et a accordé son visa sur le document d'information.

En outre, le Collège de la COSUMAF a pris connaissance du compte rendu des opérations ayant eu cours sur le marché et s'est félicité du niveau des levées de fonds tout en invitant les arrangeurs d'opération à un meilleur suivi.

Enfin, le Collège de la COSUMAF a examiné et adopté le code de déontologie et d'éthique applicable applicable à l'ensemble du personnel de la COSUMAF.

Fait à Libreville, le 7 octobre 2023

Pour le Collège de la COSUMAF,



Jacqueline ADIABA NKEMBE